

Délibération n° 3.01
Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020

Intervention de Stéphane BARRE

Monsieur le Président,

Des remerciements pour débiter mon propos, adressés à la direction et aux agents des finances pour la qualité et la clarté de ce rapport fort instructif.

Et quelques considérations d'ordre général sur le contexte que nous affrontons.

Un contexte marqué par une croissance en baisse et une crise sociale en progression.

Ne doutant pas qu'une écriture politique ait complété les éléments fournis par la direction des finances, nous avons relevé que ce rapport a souhaité insister, probablement pour des motifs de bienveillance à l'égard du pouvoir en place, sur la diminution historique du chômage, tout en taisant l'explosion de la précarité et de la pauvreté.

Explosion pourtant bel et bien visible à travers les données figurant dans les chapitres suivants dédiés à l'évolution de nos budgets en charge des solidarités.

Je nous invite cependant à la prudence, voire à l'humilité vis-à-vis de la réalité du chômage. La baisse enregistrée étant d'une part toute relative et d'autre part, elle ne conduit pas à une régression de la précarité.

Ajoutons que les mécanismes voulus pour l'indemnisation des chômeurs vont entraîner pour les collectivités en charge des solidarités, des dépenses supplémentaires.

La réforme de l'assurance chômage aura ainsi des conséquences négatives pour un nouveau demandeur d'emploi sur deux lors de la première année de son application. Ce n'est pas moi qui le dit mais un rapport de l'Unédic. Il serait bon de prendre en compte cette alerte dans la maquette de notre budget 2020.

Toujours au chapitre du contexte, deux mots pour souligner la dynamique, **depuis 2016, des travaux publics portés par les collectivités locales**, malgré les politiques et mesures de restrictions imposées à leurs finances par les gouvernements successifs.

Entre 2013 et 2016, les dépenses annuelles d'investissement de l'ensemble des collectivités territoriales avaient diminué de près de 18 % soit 9,96 Milliards d'€ en moins au service de l'activité économique et de l'emploi.

Dans une période de crise économique qui perdure et de fort taux de chômage, les atteintes aux budgets des collectivités étaient une faute majeure.

Dernier point sur le contexte, la suppression de la Taxe d'habitation dont le gouvernement jure qu'elle sera compensée.

Rappelons-nous bien ce qu'il est advenu de ses promesses de compensations au titre de la suppression de la Taxe Professionnelle, avec notamment les coupes dans le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Baisse de 14,36 % l'année dernière, près de 3,4 Millions en moins pour la Seine-Maritime. Nouvelle baisse de 6,21 % cette année, 1,251 Millions encore en moins...

Nous voyons pour notre part dans la suppression, un à un, des outils fiscaux à disposition des collectivités locales, une volonté de réduire la capacité à agir des dites collectivités. En leur ôtant ces outils, on porte atteinte à leur libre administration.

Il en va de même s'agissant du contrat de contraintes imposé aux collectivités majeures pour encadrer leurs dépenses, sous prétexte de contribuer à résorber la dette de l'Etat qui pourtant ne se résorbe pas !

(Dette de l'Etat = 98,4 % du PIB en 2017, 98,7 % du PIB prévu en 2020. A la fin du deuxième trimestre 2019, la dette publique s'établit à 2 375,4 Milliard d'€, en hausse de 16,6 Milliards d'€, d'après l'Insee).

Décidément le macronisme adepte du libéralisme est un leurre, le réveil s'annonce brutal !

Et j'en arrive à la réalité de nos finances départementales à l'aube de la présentation du budget 2020.

Du côté des recettes réelles de fonctionnement, le rapport dit : « S'agissant des collectivités locales, on peut se réjouir du **maintien des principales dotations** ».

Quelle complaisance... On se contente de peu ! Et la dette que l'Etat a contractée auprès des collectivités locales, notamment concernant la baisse de couverture des allocations obligatoires de solidarité ?

On raye d'un trait la perte cumulée de 63,6 Millions entre 2013 et 2017 représentée par le désengagement de l'Etat auprès de notre collectivité ? Le rapport n'en dit pas un mot... Je vais y revenir tout à l'heure.

Cette relative stabilité des dotations de l'Etat masque une autre réalité : l'Etat a fait supporter sur la fiscalité la dynamique dont les collectivités ont besoin et qu'elles trouvaient jadis dans la progression des dotations :

- « La fiscalité directe (Taxe Foncière, CVAE et IFR) s'élève à 486,2 Millions d'€ en 2018 et représente, avec 34,7 %, la part la plus importante des recettes. Cette part a progressé de 1,6 % soit +7,5 M€ par rapport à 2017. »
- Pour les ménages, l'évolution de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB (hors rôles supplémentaires) est en moyenne de 2,2 % par an (bien supérieur à l'inflation...), de 2015 à 2019, grâce au mécanisme de revalorisation des bases...

Rappelons à ce sujet que la Seine-Maritime applique un taux de TFPB très au-dessus de la moyenne nationale : 25,36 % contre 14,05 % pour les autres départements millionnaires qui au passage ont diminué, en moyenne, leur taux de - 0,2 %.

La majorité a, du temps où elle était dans l'opposition, souvent dénoncée la pression fiscale trop forte en Seine-Maritime. Depuis elle est silencieuse sur cette question, se contenant de ne pas augmenter les taux, et on comprend bien pourquoi...

Si la pression fiscale avait diminué comme ont diminué les dotations, quelle serait aujourd'hui la situation ?

Le rapport décidément très poli avec les conséquences des politiques gouvernementales dit que « les dotations (DGF, DGD, compensations fiscales, DCRTP, FNGIR, dotations APA) ont diminué en raison principalement de la perte de la compensation, par la Région, de l'exercice de la compétence transport entre janvier et août ».

Ecrit ainsi c'est tout à fait vrai... Sauf que sur les 30,9 Millions de dotations en moins, si on enlève les 26,7 Millions imputables à ces transferts, on constate tout de même une baisse des dotations de l'ordre de 4,6 Millions...

J'en arrive aux dépenses réelles de fonctionnement qui ont diminué de 1,3 % soit -16,6 Millions d'€ entre 2017 et 2018.

Pour rappel, de 2016 à 2017, elles avaient déjà diminué de 1,5 % soit -18,8 Millions d'€. Le rapport souligne sur ce point l'impact du transfert de la compétence transport à la région Normandie. Oui mais, pas seulement...

Car les dépenses de personnel ont diminué de 1,4 % soit -3,3 Millions d'€ par rapport à 2017. Et ce malgré la progression naturelle du Glissement vieillesse technicité (GVT) et des mesures gouvernementales ayant eu des incidences sur les rémunérations ou les carrières des agents publics.

D'après le tableau de la page 146, la collectivité comptait un effectif en 2016 de 5.477 agents, 5.220 en 2019 (- 257, soit - 4,69 %). Sauf que dans le même temps, le nombre d'assistants familiaux a progressé de 81 % (+ 158). En les retranchant du calcul, la collectivité a perdu 415 postes, soit - 7,85 %. Seuls 43 sont imputables aux transferts...

Et si vous nous dites le contraire, fournissez-nous enfin des tableaux comparatifs des effectifs, en équivalent temps plein et par secteur d'activité depuis votre arrivée, qui prennent en compte les transferts opérés.

Tout ceci est inacceptable. C'est surtout incompréhensible. Comment dans un contexte où les besoins de solidarité progressent comme tous nos rapports le démontrent, peut-on ainsi diminuer dans de telles proportions les moyens humains pour y répondre ?

Les transferts opérés ont bon dos pour masquer le plan social en vigueur au sein de notre collectivité.

Mais l'analyse de nos dépenses, recouvre une autre réalité sensible. La dette contractée par l'Etat. C'est nous qui le disons, le rapport restant silencieux à cet égard.

Les dépenses sociales hors personnel ont progressé de 0,8 % soit +5,8 Millions d'€ par rapport à 2017 notamment en raison de l'augmentation des Allocations RSA (+8,5 Millions d'€).

Il n'y a pas de doute, la France va mieux sous la Macronie... L'embellie dans le budget de 2018 est restée au stade du vœu pieu, on connaît la suite il aura fallu un budget supplémentaire pour jouer les pompiers.

Mais surtout, l'évolution du reste à charge correspondant au solde entre les dépenses au titre des Allocations individuelles de Solidarité : (RSA, APA et PCH), et les recettes prévues pour couvrir les dépenses, est particulièrement éloquent...

- Ce reste à notre charge sur les allocations de solidarité obligatoires était de 139 Millions en 2013 dont 33 Millions pour le RSA
- Il est passé à 202 Millions en 2018 dont 105 Millions pour le RSA
- Et ce reste à charge est annoncé en 2019 à 212 Millions dont 108 Millions pour le RSA
- En résumé, par rapport à 2013, nous supportons une dépense supplémentaire de 72,5 Millions au titre de la couverture des allocations de solidarité, soit une progression de 52,12 % !!
- Et si l'on ne prend en compte que le RSA, cette progression est de 223 % depuis 2012.

En effet, les dépenses du RSA sont passées de 169 Millions en 2012 à 245 en 2019, alors que les recettes sont restées quasi stables ! 135 Millions en 2012, 137 Millions en 2019...

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*
Recettes RSA	135 342	135 571	135 981	136 037	135 995	136 540	136 540	136 540
Dépenses RSA	168 973	186 147	206 697	219 669	230 396	233 388	241 576	245 228
RAC RSA	33 631	50 576	70 716	83 632	94 401	96 848	105 036	108 688
Recettes APA	32 397	33 647	34 908	33 804	43 365	44 483	48 720	44 986
Dépenses APA	122 211	117 812	120 959	114 831	125 054	127 705	127 763	129 146
RAC APA	89 814	84 165	86 051	81 027	81 690	83 221	79 044	84 161
Recettes PCH	11 055	10 886	10 718	10 862	11 044	11 424	11 610	11 636
Dépenses PCH	26 811	27 307	27 848	28 874	28 990	29 319	30 016	30 543
RAC PCH	15 756	16 421	17 130	18 012	17 946	17 895	18 405	18 906
RAC AIS	139 201	151 162	173 897	182 671	194 037	197 964	202 484	211 755

*estimation

Au regard de ces chiffres, êtes-vous toujours aussi satisfaits des politiques de l'Etat en direction des départements ? Vous pouvez vous réjouir de la stabilité toute relative de ses dotations, son ardoise envers les seinomarins continue bel et bien de se creuser...

Autre volet relatif aux dépenses de fonctionnement, **les charges exceptionnelles et provisions** ont fortement augmenté en raison des provisions passées en 2018 pour un montant global de 8,2 Millions d'€.

Le rapport explique que « ces provisions ont été constituées en prévision de contentieux importants ouverts à l'encontre de la collectivité. »

On souhaiterait en savoir plus... 8,2 Millions de facture de risque potentiellement imputables à des défaillances de la collectivité... A quoi correspondent ces provisions ?

Enfin, nous en arrivons à la question de la dette. Et là, je ne vous cache pas mon plaisir. Les indicateurs repris dans le rapport venant confirmer nos analyses répétées depuis 2015...

Les charges financières s'élèvent à 29,5 Millions d'€ en 2018 et représentent 2,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont diminué de 6,4 % entre 2017 et 2018 soit -2,0 Millions d'€. »

Alors là bravo ! Vous substituez chaque année 20 Millions ad minima à des budgets utiles pour servir votre politique de désendettement zélé, et vous dégagez grâce à cela 2 Millions en moins sur les charges financières ! Résultat, la facture à payer par nos différents services publics s'élève à 18 Millions par an...

Je poursuis avec l'encours de la dette... Depuis 2015 vous consacrez donc 20 Millions par an, au bas mot, pour nous désendetter plus vite que la musique, c'est-à-dire au-delà du désendettement mécanique dont nous bénéficions.

Ce désendettement annuel est annoncé à hauteur de 93 Millions en 2019. Sauf que le rapport précise que sur ces 93 Millions « des remboursements anticipés sans refinancement ont par ailleurs été réalisés à hauteur de 28 Millions d'€. »... Tout est dit ici... Moins d'un tiers du désendettement résulte de la politique dogmatique de la majorité... !

Le tableau rétrospectif de la dette est en baisse sensible depuis 2015, et ce n'est pas étonnant...

D'abord parce que des emprunts sont arrivés à échéance, merci à l'ancienne majorité ; ensuite parce que nous avons transféré près de 30 Millions d'emprunts à la Métropole, merci aux dernières lois sur la décentralisation ; Enfin parce que les taux d'intérêt sont à un niveau historiquement bas... merci à la Banque centrale européenne pour tenter de sauver un système libéral à bout de souffle...

Ainsi pour nos emprunts le taux moyen en 2019 est de 2,06 % contre 2,92 % en 2013...

D'ailleurs le rapport précise au sujet du résultat des renégociations d'emprunts : « la dernière consultation bancaire de 2019 a permis de souscrire des contrats à taux fixe entre 0,19 % et 0,34 % »

Encore un petit effort et nous obtiendrons ce que nous revendiquons depuis les années 70 : un taux « 0 » sur les emprunts contractés comme c'était le cas auparavant pour les collectivités.

Et ainsi les banques ne pourront plus se gaver sur le dos des collectivités publiques et des investissements publics en appliquant des taux d'intérêt bien supérieurs à ceux qu'elles trouvent auprès de la Banque centrale.

Bref, ce désendettement est par conséquent surtout mécanique et imputable au contexte des taux d'intérêt. Les 120 millions cumulés que vous y avez ajoutés depuis 2015 pour permettre en fin d'année 2019, de passer opportunément la dette un poil en dessous du milliard (998.592.576 Millions d'€) jouent un rôle mineur dans ce bilan.

Et pourtant, ils manquent cruellement pour répondre aux besoins courants des seinomarins.

En conclusion, nous dénonçons une nouvelle fois le prisme libéral de ces orientations :

- Pour les solidarités, l'éducation, la santé : on ne part pas des besoins à couvrir, et notamment des besoins de premières nécessités, on part des cadres, des carcans comptables et on tente de faire entrer dedans les moyens, au chausse pied, à la serpe, au rabet, tout cela pour afficher symboliquement une dette juste en dessous du milliard.
- A la direction de ce département, le politique s'est mué en gestionnaire, il drive la collectivité comme on drive une entreprise.
- Le rapport dit que « *La part des administrations locales dans la dépense publique n'a cessé de croître depuis 1983 passant de 9 % à près de 20 % aujourd'hui.* » Une vision totalement à charge qui ne dit rien du long et lourd processus de la décentralisation qui date justement de 1983...
- Vous vous réjouissez de la signature du contrat de contraintes budgétaires signé avec l'Etat. Autant vous réjouir de la perte de la libre administration des collectivités locales.

- Obnubilés par les économies, vous feriez mieux de l'être par les réponses concrètes, et à la hauteur, à apporter aux besoins.
- Et surtout à revendiquer un peu plus fort notre dû auprès de l'Etat concernant la réalité d'une bonne partie de notre dette actuelle.
- Nous pourrions ainsi afficher tous ensemble dans les abris-bus : « Lorsque l'Etat paye ses dettes, le Département se désendette ! ». Avouez que cela aurait de la gueule ?!